

Socentric souhaite que les prestations proposées soient accessibles à tous. L'organisme adopte la politique d'information, d'accueil et de suivi des personnes en situation de handicap suivante :

Sur nos programmes et nos recueils de besoin, nous invitons les bénéficiaires à mentionner leur(s) situation(s) de handicap s'ils jugent qu'elle est susceptible de les freiner dans leur apprentissage.

Si cette information est mentionnée, une mise en relation est réalisée par le référent handicap, [NOM Référent Handicap] qui fait un état des lieux de la situation et propose systématiquement une solution :

- Proposition d'adaptation de la prestation.
- Proposition de mise en relation avec un acteur du réseau handicap afin de trouver la solution la plus appropriée, si aucune solution d'adaptation n'est envisageable.

A titre d'exemple (non exhaustif), voici les principaux éléments de compensation que nous pouvons mettre en œuvre en fonction de la situation de handicap :

Déficience auditive

Sensibilisation et implication des formateurs et des autres stagiaires, si accord du stagiaire concerné

Intervention d'aides humaines : interfaces et interprètes, preneurs de notes, soutiens pédagogiques...

Supports écrits, schémas, dessins à intégrer systématiquement à la formation, qui sont vidéoprojetés et/ou transmis en amont

Modification des consignes orales en consignes écrites sur ces mêmes supports, des signaux sonores en signaux lumineux ou vibratoires

Équipements spécifiques : amplificateur, micro, choix de la salle (bonne isolation phonique et acoustique pour limiter le risque de résonance), masque transparent...

Déficience visuelle

Équipements spécifiques : lecteurs d'écran (ex : synthèse vocale) ; pour se déplacer, si le lieu de formation est à l'extérieur de l'entreprise, adaptation de l'environnement (éclairage et contrastes, alternances de tâches visuelles et non visuelles)

Intervention d'aides humaines : preneurs de notes, soutiens pédagogiques, appui aux déplacements...

Identification des personnes qui entrent dans la salle (physique ou visio), avant chaque prise de parole...

Maladies invalidantes/ Déficience psychique/intellectuelle

Adaptation du rythme de la formation : allègement d'horaires, phases de repos, pause en cours de journée principalement pour ceux qui suivent un traitement médicamenteux.

Intervention d'intervenants externes/aides humaines : auxiliaires de vie, auxiliaire professionnel.

Adaptations matérielles, si le lieu de formation est à l'extérieur de l'entreprise (souris tactile, siège...).

Pédagogie adaptée : prendre le temps d'expliquer, de répéter, de vérifier que tout est compris.

Troubles de l'apprentissage

- En cas de dyslexie (Trouble d'identification des mots en lecture), Dysorthographe (Trouble d'acquisition de l'orthographe), dyscalculie (Trouble des activités numériques), Dysphasie (Trouble du langage oral), Dyspraxie (Trouble développemental de la coordination.), nous prendrons contact avec vous pour vérifier que nos modalités pédagogiques (qui sont très variées) pourront vous convenir et si non, d'amplifier l'utilisation d'autres modalités.
- En cas de trouble psychique lié à un Burn out ou à une fatigue cognitive post traitements lourds ou maladie chronique, nous prévoyons des temps de pause réguliers et vérifions que le rythme peut convenir à la personne en amont de la formation.
- En cas de trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, des temps de marche réguliers ou de mouvement du corps seront proposés au participant.

Fait le 2 mai 2023

Sophie Mariame Dugelay Lach

SOCENTRIC
8 rue du professeur roger froment
69680 CHASSIEU



AUTRE EXEMPLE

<https://competence.croix-rouge.fr/qui-sommes-nous/notre-politique-handicap/>

Notre politique d'inclusion reflète notre engagement en faveur de l'émancipation des personnes par l'acquisition de compétences, quelle que soit leur situation.

En tant qu'établissements ouverts sur le monde et inclusif, il est de notre devoir de permettre à tous les clients et usagers qui le souhaitent de pouvoir entrer et bénéficier de nos différentes prestations de formation.

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). En tant qu'établissement recevant du public (ERP), nos établissements sont dotés d'un registre public d'accessibilité consultable à l'accueil de chacun de nos sites.

Nos équipes administratives, pédagogiques et fonctions supports sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs difficultés lors de leur démarche d'admission, afin que d'éventuels aménagements ou dispositions soient mis en place.

Dans la même démarche, nos apprenantes enceintes, les sportifs de hauts niveaux, les personnes présentant une maladie chronique ou vivant une situation de handicap passagère sont accompagnés dans l'adaptation de leurs conditions d'étude pour permettre la réussite de tous.

Quelques exemples d'aménagements pouvant être mis en place en fonction des situations de chacun :

- Adaptation de l'organisation de la scolarité (rythme, horaires, etc.)
- Aménagements des examens (tiers temps supplémentaire, ordinateur...)
- Prêt de siège ergonomique
- Salle de repos
- Agrandissement des documents

Plus largement, pour soutenir cette politique d'inclusion, chaque région est dotée d'un référent régional chargé de l'accompagnement des apprenants à besoins spécifiques et de référents sur les différents sites.

Dans le cadre de l'inscription sur Parcoursup pour une partie de nos formations, un référent est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions avant l'entrée en formation.

Une fois l'apprenant entré en formation, le référent réalise également au minimum un entretien individuel avec chaque apprenant concerné, afin de comprendre sa demande, cerner ses besoins et proposer des

aménagements réalistes et adaptés aux référentiels de formation, tant pour les examens que les enseignements ou les stages.

Il est en lien avec les divers partenaires nécessaires à la mise en œuvre des aménagements en fonction de chaque formation et statut de l'apprenant (Service de Santé Universitaire, MDPH, AGEFIPH, etc).